agents accompagnés du cabaretier se dirigèrent vers le local.

Au moment où les trois hommes pénétraient dans les lieux, ils aperçurent un individu qui, avec toute l'agilité d'un singe, prenait la fuite en passant à travers les vasistas de l'une des fenêtres en façade vers la rue Verte, située à quatre mètres du [illegible]. Les agents se mirent à la poursuite du fugitif et tirèrent en l'air de nombreux coups de revolver, afin de provoquer l'éveil. Profitant de cette circonstance un autre malfaiteur qui s'était dissimulé derrière la porte prit la fuite à son tour. Le bruit des détonations avait attiré l'attention d'autres agents en patrouille dans le quartier, avec l'aide de ceux-ci, ils partirent à la recherche des malfaiteurs. Déjà on désespérait de retrouver leurs traces quand un peu plus tard, vers trois heures, les agents de police Randel et Lepers qui étaient sur la Grande-Place, virent un individu courir à fond de train de leur côté. Comme il s'arrêtait soudain à leur vue pour prendre la direction de la rue Carnot, les deux agents s'élancèrent à sa poursuite en tirant des coups de feu et aux cris de : « Arrêtez-le ! » Il essaya d'échapper à la police en s'engageant dans la rue de Orphelins, mais à ce moment les agents Six et Leman qui arrivaient en sens inverse, par la rue d'Havré, furent assez heureux pour arrêter le malfaiteur. Il fut aussitôt conduit à la permanence centrale.

Ainsi que nous le disons plus haut, c'est grâce aux agents Wattel et Valcke, ainsi qu'à M. Warlien que les voleurs ont échoué dans leur tentative. Leur coup avait été très bien préparé : déjà un pupitre et une armoire avaient été fracturés et les malfaiteurs avaient fait main-basse sur tous les objets de valeurs, médailles, objets d'art sans oublier la caisse contenant l'argent. Il y avait là, dit-on, pour quelque cinq mille francs de valeurs.

Aucune trace d'effraction n'a été relevée pour pénétrer à l'intérieur du gymnase ils sont passés par le petit vestiaire qui a servi à la fuite de l'un de la bande.

Vendredi matin, M. Spineux, commissaire de police du 3e arrondissement a procédé à l'interrogatoire du malfaiteur arrêté. C'est un Roubaisien, Pierre Lefebvre, il est âgé de 19 ans, se dit garçon boulanger et habite la rue de Tourcoing, à Roubaix. Lefebvre a été impliqué antérieurement dans les vols de cuivre de Roubaix et a comparu devant le tribunal correctionnel de Lille, mais il s'en est tiré avec la loi Bérenger.

L'enquête de police a permis de recueillir de précieuses indications qui permettront de mettre les deux autres complices en état d'arrestation.

LA DISTRIBUTION DES SECOURS AU BUREAU DE BIENFAISANCE. — Nous recevons communication de la délibération suivante qui a été prise par l'administration charitable dans sa séance du 21 mars :

« La Commission administrative du Bureau de Bienfaisance ayant eu connaissance d'un placard répandu en ville au sujet de décisions que certains ont pu prêter à interpréter incrédulement, avec autant de malveillance que de publicité, tient à déclarer : 1° Que les mêmes rectifications qu'elles ont déjà, lors de son avant-dernière assemblée, chez les secours attribués à des ouvriers sans travail, ont été uniquement inspirées par l'obligation où elle se trouve de appliquer le règlement ; 2° Que les pères de famille privés de travail sont traités sur le pied d'égalité et touchent des secours en rapport avec l'importance numérique de leur famille, en tenant compte des ressources qu'ils leur contient.

Elle n'a pas besoin d'ajouter que le Maire de la Ville est complètement étranger aux décisions prises par l'assemblée des administrateurs et que jamais ceux-ci n'ont essayé d'influencer les ouvriers que les conflits du travail obligent à solliciter leur assistance.

Elle s'en rapporte à l'honnêteté et au bon sens des habitants pour faire justice d'aussi odieuses allégations.

« La Commission administrative »

LE CINQUANTENAIRE DES CRICK-SICKS. — FESTIVAL INTERNATIONAL DU 18 MAI. — A l'occasion du cinquantenaire de la fondation de la Société nationale des orphéonistes « Crick-Sicks », des fêtes comprenant un concours d'orphéons et un grand festival international d'harmonies, de fanfares et d'orphéons avec primes en espèces, auront lieu à Tourcoing, les 17, 18 et 19 mai prochain. Toutes les sociétés orphéoniques et instrumentales de la région ont été conviées au festival, qui est fixé au dimanche 18 mai, jour de la Pentecôte. Le montant des primes, prix d'éloignement et de tenue, s'élève à près de quatre mille francs, avec huit cents francs comme prime principale.

La Ville s'apprête à recevoir dignement les sociétés qui lui feront l'honneur de répondre à son appel. Le Comité d'organisation rappelle aux Présidents et Directeurs des société que le délai d'inscription expire le 15 avril prochain. Les adhésions, ainsi que les demandes de renseignements doivent être adressées à M. le Secrétaire du festival à l'Hôtel-de-Ville de Tourcoing.

DANS LES DOUANES. — M. Brimont, brigadier des douanes à la gare de Tourcoing, vient d'être nommé lieutenant à Chamoson, direction de Besançon. Le nouveau lieutenant prendra incessamment possession de son nouveau poste.

DOTATION DE LA JEUNESSE DE FRANCE. — La réunion qui devait avoir lieu le 23 mars au Violon d'or, place Saint-Jacques, est remise à une date ultérieure ; d'importantes modifications aux statuts ont été soumises aux sections de France le 16 mars. Les résultats des votes ne seront connus que la semaine prochaine. Dans ces conditions le Comité de Roubaix ne pouvait qu'ajourner la réunion, voulant donner aux commentaires et à la discussion des statuts toute la clarté possible.

UNE EXPLOSION DE GAZ RUE JACQUART. — DEUX OUVRIERS ZINGUEURS GRIÈVEMENT BLESSÉS. — Une explosion de gaz qui a fait deux victimes s'est produite jeudi dans la soirée dans l'établissement de l'œuvre de la goutte de lait, situé rue Jacquart, 28, dans les circonstances suivantes : C'était vers cinq heures et demie ; deux ouvriers, un zingueur, Albert Pollet, âgé de 21 ans, demeurant rue Faidherbe, et son manœuvre, Jules Dujardin, âgé de 18 ans, demeurant rue de Valmy, au service de MM. Pollet et Henry, entrepreneurs, rue Faidherbe, étaient occupés dans les locaux de l'œuvre de la goutte de lait, à la pose d'un appareil à chauffer le lait, quand, soudain, une forte détonation se produisit. Le gaz qui se trouvait emmagasiné dans l'appareil venait de faire explosion. Les deux ouvriers furent assez sérieusement brûlés. Tous deux sont atteints de brûlures de 2e et 3e degrés à la figure et aux mains. M. le docteur Debuchy leur a donné ses soins. L'incapacité de travail sera de dix à douze jours ; et sauf complications les suites ne seront pas graves.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille TETTELIN-OARRE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Edouard-Jules-Joseph TETTELIN, administrateur du Bureau de Bienfaisance, veuf de Dame Louise-Julie CARRÉ, décédé à Roubaix, le 20 mars 1902, dans sa soixante-deuxième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés d'assister à la Messe du Convoi qui sera célébrée le samedi 22 courant, à neuf heures, aux Vivaldes, qui seront chantées le même jour, à cinq heures, et aux Convoi et Service funèbres qui auront lieu le lundi 24 dudit mois, à dix heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'ensevelissement à la maison mortuaire, rue du Curoir, 52.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Notre-Dame, le lundi 24 mars 1902, à dix heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri WILLE, marbrier, époux de Dame Marie BARBIEUX, décédé à Roubaix, le 25 février 1902, à l'âge de quarante-trois ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, le lundi 24 mars 1902, à neuf heures et demie, pour le repos de l'âme de Madame Arthur LEFEBVRE, née Hélène CONRATE, décédée à Roubaix, le 16 février 1902, dans sa vingt-neuvième année, administrée du Sacrement de l'Extrême-Onction, et un Obit demandé par les employés et ouvriers de la Maison A. et F. Lefebvre sera célébré le mardi 25 mars, à huit heures et demie, en la même église. — Les personnes qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LILLE

UNE GRÈVE DE TERRASSIERS A LILLE. — Cinquante ouvriers terrassiers occupés par la Compagnie des tramways à charger les rails pour les tramways électriques dans la rue Royale et sur la route de Wambrechies ont abandonné le travail vendredi après-midi. Ils réclament une augmentation de salaire.

INSTITUT GYNÉCOLOGIQUE

du Pont du Lion d'Or, Saint Maurice Lille
TRAITEMENT MÉDICAL ET CHIRURGICAL DES
Maladies des Femmes
Pour renseignements s'adresser au Dr Turgard, à l'Institut ou rue Thiers, 39, à Lille (Téléphone 1020). 8595

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du vendredi 21 mars 1902

Présidence de M. Villette, juge.

CENTRE L'OCTROI. — Dans le courant du mois de janvier, voyant arriver à Roubaix un individu porteur d'un sac dont le contenu lui paraissait suspect, le préposé d'octroi, Arthur Dutot, demeurant rue de l'Alma, eut l'idée de se diriger vers l'homme pour s'éclairer sur l'affaire ; mais cet individu prit aussitôt la fuite. M. Dutot le poursuivit et ne tarda pas à le voir entrer dans un estaminet ; là il trouva le sac rempli d'oranges qui n'avaient pas payé les droits. Là, deux jeunes gens essayèrent de l'empêcher d'en opérer la saisie ; l'un d'eux sortit un couteau dont il coupa la manche du préposé ; l'autre s'arma d'une brique qu'il laissa dans un mouchoir. Ces deux agresseurs sont : Victor Dutkiewi et Marceau Ladeuse, qui sont condamnés chacun à vingt jours de prison avec sursis.

SCÈNE DE MÉNAGE. — Le ménage Bulteau était désuni ; le mari, Constant Bulteau, demeurant rue du Dahomey, à Tourcoing, et la femme, Reinilde Defaux, étant allée se mettre en service chez M. Flament, rue de Turenne. Son mari l'ayant rencontrée le 1er février, se jeta sur elle et la roua de coups. Aujourd'hui, tous deux sont réconciliés et voilà pourquoi Constant Bulteau n'est condamné qu'à huit jours de prison avec sursis.

CONCERTS & SPECTACLES

GRAND THÉATRE-HIPPODROME DE ROUBAIX. — C'est le dimanche 23 mars prochain, à huit heures et demie, qu'aura lieu la représentation de « L'Affaire Matthieu », comédie-vaudeville en trois actes de Tristan Bernard.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

DEUXIÈME CIRCONSCRIPTION DE DUNKERQUE. — Personne ne s'occupe dans cette heureuse circonscription de la future lutte électorale et il est certain qu'aucune candidature sérieuse ne sera opposée à celle du député sortant, M. Henry Cochin.

TROISIÈME CIRCONSCRIPTION DE BÉTHUNE. — On annonce que M. Guelfroy, secrétaire de M. Marmottan, sera candidat radical-socialiste dans cette circonscription.

NORD

UN VIOLENT INCENDIE A VALENCIENNES. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, le feu a détruit un grand bâtiment construit en briques et bois de vingt-cinq mètres de profondeur sur dix de long, couvert en pannes, situé rue des Mines, servant de magasin à M. Campeteau-Broussart, entrepreneur de travaux publics. Les dégâts, non évalués encore exactement, seront très importants, mais couverts par une assurance de 72.000 francs. Les causes du sinistre sont inconnues. Une enquête pour établir est ouverte par la police et la gendarmerie.

EXPLOITS DE CAMBRIOLEURS DANS LA RÉGION DE DUNKERQUE. — Pendant le pont de mercredi à jeudi, les cambrioleurs ont continué leurs exploits dans les environs de Dunkerque. A Coudekerque-Branche, ils ont défoncé un coffre-fort chez M. Schrich, fabricant de vernis, mais n'y trouvant rien, ils ont mis le feu à du papier. Par bonheur, le papier fut serré à fumé et ne s'est pas enflammé.

— A Rosendael, les voleurs se sont attaqués à un coffre-fort dans les bureaux de M. Vangreveghghe, brasseur ; ils ont été dérangés par l'arrivée d'un ouvrier.

— A Saint Pol, des malfaiteurs ont pénétré dans les bureaux de M. Handerickxen, constructeur de bâlandres, et ont pris un cheau à froid et un cric.

LES PRIX DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE. — M. Henri Potez, docteur ès-lettres, professeur au Lycée de Douai, déjà lauréat de l'Académie française, vient de se voir attribuer le prix d'éloquence (4.000 fr.), pour son éloge de Théophile Gautier.

LES TIRS DE GUERRE DE L'ARTILLERIE. — Les régiments d'artillerie du 1er corps d'armée effectueront cette année leurs tirs de guerre à Fontainebleau, du 28 mai au 15 juillet pour le 27e, et du 6 juillet au 20 août pour le 15e.

MANIFESTATIONS OUVRIÈRES A HOUPLINES. — Une certaine effervescence a régné dans la matinée et l'après-midi de vendredi à Houplines, parmi les ouvriers des fabriques qui se sont rendus, au nombre de 2.000 environ, aux heures du déjeuner et du dîner, devant le tissage de MM. Villard, Castelbon et Vial, rue d'Ypres, pour manifester bruyamment leur mécontentement contre un changement dans la façon de travailler que, croyaient-ils, ces industriels avaient l'intention d'introduire dans leur établissement.

Six ouvriers tisseurs de nationalité belge avaient offert aux patrons de conduire chacun deux métiers de trois mètres avec l'aide d'un apprenti, alors que ces métiers sont actuellement conduits chacun par un ouvrier. Les quémandeurs avaient offert une réduction de prix de six centimes par mètre de toile tissée. Les ouvriers du tissage Villard prévinrent aussitôt leurs camarades des usines similaires et c'est alors qu'eurent lieu les deux manifestations que nous signalons plus haut.

Des cris hostiles furent poussés à l'adresse des six ouvriers belges. Les patrons ayant consenti à recevoir les délégués des ouvriers, ont déclaré qu'ils n'avaient nullement l'intention de changer la façon de travailler dans leur établissement. Dès que cette décision fut connue, les ouvriers regagnèrent leurs ateliers respectifs et les manifestations prirent fin aussitôt.

NAUFRAGE DE LA GOELETTE « ANNE-HUGO ». — Les six hommes formant l'équipage de ce navire, dont nous avons signalé le naufrage, sont arrivés hier à Dunkerque. Le capitaine Toal et ses hommes, entendus par le commissaire de l'inscription maritime, ont déclaré qu'après avoir talonné sur le « Dick », la goelette avait perdu toutes ses voiles. Coulant bas d'eau, l'« Anne-Hugo » fit route sur Ostende ; mais, en cours de route, le bateau sombra, et les hommes, qui s'étaient réfugiés dans l'embarcation, furent sauvés par le paquebot hollandais « Wilhem-Prince-von-Orange ».

VICTIME D'UNE EMPIRIQUE A MONTIGNY. — La femme Marie Staillot ayant appris que le jeune François Lherbier était malade, alla trouver sa mère et lui offrit ses services. « Je connais la médecine, dit-elle. Votre fils a la fièvre de Saint-Pluquin. Je vous le guérirai, si vous me donnez 15 francs. » La mère donna immédiatement la somme demandée. La femme Staillot donna alors une bouteille d'un breuvage fabriqué par elle, recommandant d'en donner une cuillerée le matin et une le soir. La remède fut ainsi administré et le lendemain l'enfant expirait dans d'atroces souffrances. La bouteille a été saisie et transmise au Parquet de Béthune.

PAS-DE-CALAIS

UN GRAVE ACCIDENT A LIGNY-LEZ-AIRE. — Deux ouvriers, Léon Suchet, âgé de 28 ans, et Joseph Foret, âgé de 35 ans, travaillant au moulinage de la fosse numéro 2 de la Compagnie de Ligny-lez-Aire, manœuvraient un treuil servant à guider la descente des colonnes de tuyautage de la pompe d'épuisement dont le poids est de 400 kilos. Au moment où le treuil était à l'arrêt, une dent de roue à rochets s'est brisée et les deux manivelles ont fait un tour. Les bras des manivelles ont atteint les deux ouvriers et les ont projetés à une certaine distance. Foret n'a eu que quelques contusions sans gravité. Suchet est tombé, la tête en avant, sur un pieu en fer et a eu le crâne défoncé. La mort a été instantanée.

DANS LE BASSIN HOUILLER DU PAS-DE-CALAIS. — C'est aujourd'hui samedi que se réunissent, à Douai, les représentants des Compagnies houillères, pour statuer sur la lettre de M. Basly, demandant, au nom du Syndicat des mineurs, la prorogation de la convention d'Arras jusqu'à fin juin.

ACCIDENT MORTEL A BRUAY. — Un ouvrier mineur, Augustin Lecomte, âgé de 44 ans, occupé à la fosse numéro 4 bis des mines de Bruay, a été atteint à la tête par une pierre qui s'est détachée de la voûte. Le malheureux qui était marié et père de trois enfants en bas-âge, est mort sur le coup.

BELGIQUE

LA CHAMBRE. — Séance du 21 mars. — Le suffrage universel. — La Chambre rejette par 68 voix contre 57 et 8 abstentions l'amendement de M. Trasenster, appliquant la représentation proportionnelle aux élections communales.

La loi sur les jeux. — La Chambre aborde la discussion de la loi sur les jeux. Une longue critique est présentée par M. Hambursin. M. Woeste y répond. M. Hoyois rapporteur, discute longuement avec M. Woeste. Il exprime, comme conclusion, la crainte qu'avec le projet tel qu'il est amendé, certaine cercles, soi disant privés, ne puissent tolérer impunément les jeux de hasard.

La convention sucrière. — M. le Ministre des finances dépose le projet de loi portant approbation de la convention sur les sucres.

Motions diverses. — Une motion de M. Huysman, appuyée par M. Vandervelde, tendant à mettre en tête de l'ordre du jour l'augmentation du nombre des députés et sénateurs, est repoussée, après un discours de M. de Smet, par 77 voix contre 45.

M. Smeets propose de discuter immédiatement le projet de loi portant augmentation du nombre des sénateurs et députés.

M. Vandervelde : Nous n'entendons discuter les budgets qu'après que la Chambre se sera prononcée sur ce point et sur la proposition de revision. — M. Woeste : Nous discuterons et voterons sans vous. Vous n'êtes pas le maître. — M. Demblon : Vous non plus ; vous êtes des fraudeurs. — M. Vandervelde : Notre maître à tous est le peuple qui saura imposer silence à vos protestations. Notre menace répond à celle du gouvernement d'ajourner la discussion de nos propositions jusqu'après le vote des budgets. — M. Woeste : C'est un langage de dictateur. — M. Vandervelde : Nous saurons vous forcer à céder, comme vous avez cédé lors du projet de loi Vandenpeereboom.

Nous voulons qu'on vote le projet relatif à l'augmentation du nombre des députés. — M. Segers : Il y a une décision de la Chambre de voter d'abord les budgets. — M. Vandervelde : On veut donc nous faire voter les budgets sans les discuter. L'obstruction vient de la droite actuellement. — M. Hoyois : C'est une farce. — M. Vandervelde : Nous nous emparons du règlement pour faire de l'obstruction. Le pays jugera. (A droite : Oui ! oui !) — M. Segers : Il vous jugera et vous condamnera. — M. Vandervelde : Nous nous sommes expliqués. Au tour du gouvernement à nous dire ce qu'il entend par ses menaces de résistance. — M. de Smet rappelle que la gauche socialiste n'a pas cessé de faire de l'obstruction. C'est pour empêcher le vote des budgets que la motion d'aujourd'hui a été faite. Si l'opposition persiste à vouloir entraver nos travaux, nous saurons à prendre les mesures que la situation comporte contre une opposition factieuse.

La proposition Smeets est mise aux voix ; elle est repoussée par 89 voix contre 23.

—— Les jeux. — Après des discours de MM. Feron et Buyl, la clôture est demandée et on passe à la discussion des articles. Les articles 1 à 8 sont successivement adoptés. Malgré les protestations de la gauche libérale, le vote sur l'ensemble est renvoyé à demain. La séance est levée à 4 heures 50.

LE SÉNAT. — Séance du 21 mars. — Une longue discussion s'engage au sujet de la vérification des pouvoirs de M. Vroonen, élu sénateur suppléant lors de l'élection de M. le comte de Renesse. Finalement, le Sénat adopte les conclusions du rapporteur de la Commission, tendant à l'invalidation des pouvoirs de M. Vroonen.

—— Le nouveau bassin houiller du Nord. — M. Hanrez expose le projet réservant à l'Etat des zones dans le nouveau bassin du Nord (Limbourg). Le projet est pris en considération après que M. le Ministre du Travail ait fait les réserves d'usage.

Le Sénat s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

LES PROCHAINES ÉLECTIONS. — Les Indépendants ont décidé de lutter aux prochaines élections à Bruxelles ; M. Théodor sera naturellement en tête de la liste ; celle-ci n'est pas encore arrêtée, mais il paraît qu'elle portera six noms.

Les daensistes ne lutteront pas à Alost. Ils vont, de même que les socialistes, qui ne présenteront pas de candidats non plus, faire cause commune avec les libéraux. Ceux-ci auront pour candidat M. Jean Van Langenhove, avocat à Bruxelles.

A Bruges et à Courtrai, les daensistes hésitent à prendre la même attitude. Les libéraux et les socialistes tâchent de les amener à se rallier à des candidatures communes qui seraient présentées au nom de tous les groupes d'opposition. Mais les chefs résistent.

A Bruges, ces chefs sont parait-il, un certain M. Vanneste et un certain M. Moeyaert. Le « Peuple » commence déjà à leur dire des choses dures : il leur reproche de n'être « en somme que des nouveaux venus dans le parti et qu'ont écarté l'abbé Fonteyne et les autres fondateurs de la démocratie chrétienne à Bruges ». Et il leur fait entendre que s'ils ne veulent pas figurer sur une liste commune, on suscitera une autre candidature daensiste et qu'ils seront alors reléguée au second plan.

A Courtrai, M. Flamoncrt refuse également jusqu'ici d'être candidat sur une liste commune, où on ne lui offre qu'une seconde place. Cette condition, dit-il, compromettrait l'avenir de son parti.

LE COURONNEMENT D'EDOUARD VII. — C'est le prince Albert de Belgique qui représentera le Roi des Belges aux fêtes du couronnement du roi Edouard VII à Londres. Le prince sera accompagné de ses maisons civile et militaire et d'un diplomate, qui sera ultérieurement désigné.

LA VIE SPORTIVE

CYCLISME

LA COURSE PARIS-ROUBAIX (Septième année). — Nous voici bientôt dans la dernière semaine des préparatifs de la grande épreuve du 30 mars. L'entraînement bat son plein parmi les concurrents qui ont tous à cœur de s'adjuger la première place et on peut dire que, grâce à la suppression de tout entraînement automobile, la lutte n'aura jamais été aussi ardente : ce sera vraiment une grandiose épreuve de sport pur aux résultats indiscutables et où entreront en jeu les hommes et les bicyclettes et rien de plus ! Nous pouvons annoncer aujourd'hui que le départ sera donné de Chatou à cinq heures du matin, ce qui, si l'on se base sur un temps minimum de dix heures, porterait les premières arrivées à trois heures de l'après-midi au Vélodrome Roubaisien. Rappelons encore le programme des courses de vitesse qui auront lieu sur la piste afin d'encadrer les arrivées de la grande épreuve classique :

Régionale, amateurs (1.000 m.), réservée aux membres de l'U.V.F. : 3 prix, objets d'art et médailles. — Régionale, professionnels (1.000 m.) : Prix : 60, 30 et 15 fr. — Internationale ouverte à tous coureurs munis de la licence de l'U.V.F. ou de l'une des fédérations affiliées à l'U.C.I. : Prix : 150, 50, et 25 fr. — Handicap (internationale) : Prix : 80, 40, 20 et 10 fr. — Les engagements pour cette réunion sont reçus à l'« Auto-Vélo », 10, faubourg Montmartre, à Paris, ou au « Nord-Sportif », 12, rue de la Grande-Chaussée, à Lille. La clôture aura lieu le 25 mars.

ÉTAT-CIVIL

ROUBAIX. — Déclarations de naissances du vendredi 21 mars. — Emile Chevalier, rue des Longues-Haies, 355, cotir Jénart, 10. — Maurice Vanlede, rue de Mons, cour Delannoy, 9. — Emile Plouvier, boulevard du Couteau, 35. — Agnès Toulemonde, rue Charles-Quint, 14. — Suzanne Crochon, boulevard de Beaurepaire, 54. — Louise Demesme, rue du Fort, cour Desarmont, 9.

Déclarations de décès. — Catherine Mercier, 76 ans, ménagère, rue de la Chapelle-Carette, 75. — Berthe Vergin, 2 mois, rue de la Conférence, 5. — Robert Verwaerde, 9 mois, rue Eugène-Motte, quatrième maison de la Roche.

TOURCOING. — Déclarations de naissances du 21 mars. — Gaston Lemay, rue du Tilleul, 62. — Félix Lafite, rue Larochefoucauld. — Henri Cornard, rue Lacépède, 4. — Georges Parent, rue de Gand, 768.

Déclarations de décès. — Marie Seynhaeve, 6 ans, rue de Cassel, 20. — Adolphine Delen, 1 an, rue de Comines, 22. — Marie Vandeusteele, 33 ans, rue nationale, 122. — Pauline Devos, 65 ans, rue de Menin, 205. — Marie Chantry, 6 mois, rue du Dragon, 94. — Marie Duponcheel, 26 ans, rue des Marguiers.

MARCHÉS DIVERS

CASSEL, 20 mars. — Pommes de terre, 7.00 les 100 kilos ; beurre, en blocs, 6.00 à 6.70 les 2 kil. ; beurre, en pièces, 1.40 à 1.50 le demi-kilo ; œufs, les 26, 1.65 à 1.75.

ARDRES, 20 mars. — Pommes de terre, 5.00 à 6.00 ; œufs, le quarteron, 1.60 à 1.70 ; beurre, la pièce, 1.80 à 1.90 ; volailles (couple), 4.00 à 7.75.

—— Bestiaux. — 20 vaches grasses, le kilo vivant, 0.70 à 0.75 ; 65 veaux gras, le kilo vivant, 0.90 à 1.10 ; 30 veaux maigres, 30 à 50 fr. la tête ; 15 moutons, le kilo vivant, 0.90 à 0.95.

POPERINGHE, 21 mars. — Froment, l'hectolitre, 13.60 ; seigle, 10.70 ; avoine, 9.50 ; pommes de terre, les 100 kilos, 6.25 ; beurre, le kilo, 2.85 ; houblon, les 50 kilos, 40.00.

FAITS DIVERS

Le crime de Montmartre

Paris, 21 mars. — Le principal témoin dans l'affaire de l'assassinat de la petite Angèle Chèze, Mme Maugas, dont la déposition a amené l'arrestation de Ducocq, a été entendu hier par M. Le Poittevin, juge d'instruction.

Mme Maugas a renouvelé ses déclarations premières et affirmé qu'elle avait vu Ducocq rentrer avec une fillette.

La déposition de ce témoin sera transmise à M. Joly, juge d'instruction à Bruxelles.

Un drame de famille en Suisse. — Coups de revolver tirés par le marquis de La Goy sur son beau-père

Lausanne, 21 mars. — Voici de nouveaux détails sur le douloureux drame de famille, qui s'est produit à l'« Hôtel Beaurivage », à Ouchy. Le marquis de Lagoy était venu à Ouchy, en apprenant que sa fille aînée, âgée d'environ 9 ans, faisait un séjour à l'« Hôtel Beaurivage », accompagnée de son grand-père, M. de La Salle.

Un jugement de la cour d'Aix, rendu en 1898, avait prononcé la séparation de corps entre les époux de Lagoy et avait remis l'enfant à la garde de sa mère. M. de Lagoy avait obtenu de son beau-père l'autorisation de faire chaque jour une courte visite à sa fille malade. Mais jeudi, l'enfant étant très mal, l'autorisation de la voir fut, dit-on, refusée au père qui en conçut un violent dépit. Il renouvela sa demande sans succès.

Plus tard, vers six heures et demie, ainsi que je vous l'ai télégraphié, rencontrant son beau-père dans le jardin de l'hôtel, il lui tira deux coups de revolver à la tête. Une balle traversa la joue, l'autre atteignit M. de La Salle en plein front. Cependant, les médecins estiment que la blessure n'est pas mortelle. La balle n'a pas pu être extraite encore, mais M. de La Salle va aussi bien que possible. Il a pu répondre à toutes les questions du juge d'instruction.

M. de Lagoy a été définitivement écroué à la prison de l'évêché de Lausanne.

BULLETINS FINANCIERS

du vendredi, 21 mars 1902

PARIS, 21 mars 1902.

Nos séances se succèdent aussi insignifiantes les unes que les autres ; il devient presque inutile de noter leurs variations. Le peu de négociations qui ont lieu donnent des résultats opposés ; quelques-unes des valeurs dont on s'occupe encore sont demandées, d'autres sont offertes. Nous répétons qu'il n'y a pas de direction d'ensemble et que chaque titre établit sa cote d'après sa position de place. Hier, le Trois français restait à 100.55 en perte de 10 centimes ; il se traite aujourd'hui de 100.57 à 100.55. Les bonnes intentions prêtées au nouveau ministère espagnol déterminent un mouvement en faveur de l'Extérieure qui, hier, a regagné la limite de 78.05 et qui, ce matin, se négocie de 78.05 à 77.95. Les fonds turcs ont déjà regagné une partie de leur coupon détaché du 14 courant. L'Italien est hésitant à 100.40 ; le Portugais continue à monter.

BRUXELLES, 21 mars 1902.

Les dispositions du terme s'assombrissent quelque peu. On note toujours le Brésil à 70 7/16. L'Extérieure d'Espagne 77 7/16. Les Saragosse à 267.50. Le Métro revient à 586. Le Rio Tinto tombe à 1093.

Au comptant, les séances se succèdent et se ressemblent. Notre 3 0/0 est plutôt faible à 99.55 et 99.30. Les lots de villes conservent leur ancien niveau. En Banques, l'indécision domine encore ; l'Africaine dividende 27.50 ; l'Outremer dividende 81.50. La Banque Nationale 3570 ; la Compagnie Nationale Financière retrouve un peu de faveur à 80.50 pour les capital et 150 pour les dividendes. Aux chemins de fer, on retrouve les anciens cours. Congo cote 1460 ordinaires et 4350 pour les parts de fondateur. Congo supérieur aux grands Lacs 275. Le groupe des valeurs de traction ne subit guère de changement. Tramcars Nord-Midi 4450, Tramways Réunis 90 et 3550, Internationale de Tramways cap. 91.15, dividendes 51.75, Electrique d'Espagne 63.50 et 15. Il y a relèvement peu d'affaires au groupe sidérurgique : Aciéries d'Angleur 410, Aciéries d'Anvers cap. 104.50, Bonchill 310, Marcinelle et Couillet 337, Ougrée Marihaye 1000, Sarrebruck 6975. Les titres charbonniers ne présentent qu'un intérêt minime. Amercœur 1525, Bois d'Avroy 555, Courcelles-Nord 1745, Grande Machine à Feu 1900, Houillères Unies 175, Noël-Sart 890, Trieu Kaisin 746.50. En zinc, rien de bien particulier : Asturienne 4942.50, Austro-Belge 240.50, Nouvelle-Montagne 300, Vieille-Montagne 562.75. Les éclairages sont stationnaires : les Electricité d'Anvers cap. 68.50. Aux diverses, très peu de changement : Belge-Roumaine cap. 4875 div. 20, Colonial Rubber 31.50. Delin ordinaires 27.50. Les coloniales continuent à rétrograder : Haut Congo 529, priv. 1085. Katanga 1270 et 1122. Transactions limitées aux actions étrangères : Dahlbusch 899, Saumes 4525, Dalegnovienne 2101, Russo-Belge 967.50, Taganrog 400, Rumelange 1875, Eich 4450.

VANDEKERCKHOVE,
Directeur de la « Belgique Financière »,
Chaussée de Louvain, à Bruxelles.

Siège Social : 8, Pl. Opéra PARIS — Usines : Seclin
POTAGES MAGGI
VOIR CONCOURS HORS du JOUR
CONSOMMÉ
Expos. Univ. Paris 1900-1900

MAUX DE JAMBES
Ulcères — Démangeaisons — Varices
Dartres — Eczémas — Maladies de la PEAU
considérées comme incurables.
SOULAGEMENT IMMÉDIAT et GUÉRISON par
L'EAU PRÉCIEUSE Depester
Dépôt Gal : Pharmacie DEPESNIER, à Rouen.
Envoi fco contre Mandat-poste 3f50 ; à l'Etranger 4f50.

A LA TOUR EIFFEL
Chaînes argent, 2 fr. 50. Remontoirs or, argent, métal, de 10 à 4,000 fr. par 25 à 25 ans
MONTRE argent, cervel. argent, métal, 10 rubis, garantie 1 an 22f
Vve G. VOUILLARMET
Fabricant d'Horlogerie
Rue Bottant, à BESANÇON (Doubs).
Envoi gratis et franco Catalogue et Dessins.

DES MILLIERS DE GUÉRISONS
rapides et radicales obtenues dans les cas les plus rebelles avec le Nouveau Traitement Dépuratif-Végétal-Antiseptique. Digestif et inoffensif : Pilules Femme de LARCADE de TARBES (1f65 mandat-poste) prouvent la plus heureuse découverte à ce jour (5 Médailles d'Or) contre les Eczémas, Pelade, Dartres, Chute des Cheveux, Pellicules, Démangeaisons, Psoriasis, Acnés, Herpès, Sycosis, Boutons, Taches de Rousseur, Glandes, Rhumatismes, Plaies aux Jambes, Hémorrhoïdes, Tumeurs, Maladies contagieuses et tous les vices du sang. Résultats inconnus de la Pharm. Broch. et Renseign. gratis. Ecrire : LARCADE, Pharm.-Chim., Tarbes (Hte-Pyrénées).

Dépôt à Roubaix : pharmacie Gerreth, 15, rue du Chemin de fer (ne pas confondre avec la rue de la Gare). 99571-99294

Pour avoir une BELLE POITRINE
prenez les PILULES ORIENTALES
qui, en deux mois, effacent les saillies osseuses des épaules, développent, raffermissent, reconstituent les Seins en donnant au Buste un gracieux embonpoint.
Approuvées par les célébrités médicales, bienfaisantes pour la Santé, elles conviennent aux tempéraments les plus délicats. — Traitement facile, Résultat durable. — Renommée universelle. Le Flacon avec Notice, 6f35 ; Etranger, 6f35. Envoi discret et franco (contre remboursement 0f15 en plus). — Ecrire à M. J. RATIÉ, Pharmacien, 5, D-Z, Passage Verdeau, PARIS, 9e.

FEUILLETON DU 23 MARS 1902 — N° 64

LE CRIME D'ASNIÈRES

par Xavier de Montépin

— Quant à cela, je ne puis vous renseigner, mais rien ne vous empêchera d'aller trouver l'Américain lui-même... — Peut-être vous répondra-t-il... peut-être vous jettera-t-il par la fenêtre... C'est une chance à courir... il a son hôtel boulevard Haussmann...

— J'irai... — répliqua l'ex-policier en se levant — il me reste à vous remercier, mademoiselle...

— Tout à votre service, monsieur... au même prix.

Legris quitta l'ancienne femme de chambre de Sophie Lareyne, rejoignit sa voiture et dit au cocher en lui donnant un louis.

— Je n'ai plus besoin de vous aujourd'hui. Mais demain, à neuf heures, venez me prendre chez moi, rue Oberkampf.

Le cocher promit d'être exact et partit au grand trot, tandis que l'ex-policier gagnait à pied le boulevard.

Il éprouvait le besoin de marcher pour réfléchir ; tout en marchant il coordonnait dans son esprit les renseignements donnés par mademoiselle Ernestine, et de ces renseignements il tirait les déductions suivantes :

— Octave Buisson, aide-pharmacien à Charenton, était le cousin de cette femme dont il connaissait le metier... donc c'était un parfait gredin, prêt à toutes les complicités... — Le narcotique dont on s'est servi devait sortir de son laboratoire... En supposant que, contre mon attente, je ne trouve aucun indice à la maison d'Asnières, j'apprendrai par cet homme beaucoup de choses... et s'il le faut, pour obtenir ses aveux, je ne lui marchanderai pas les menaces... — Sophie Lareyne et sa compagne ont certainement quitté la France, mais il sait où elles sont, et je le forcerai bien à me l'apprendre.

Tout en monologuant de cette façon, l'ex-agent de la sûreté suivit la ligne des boulevards et regagna son quartier lointain.

Avant de rentrer il acheta une petite lanterne sourde, quatre mètres de corde assez forte, un paquet de ficelle double, et un crochet dont la base se terminait par un anneau solide.

Une fois chez lui il s'occupa, au grand étonnement de sa femme qui n'osait le questionner, de fixer l'extrémité de la corde à l'anneau du crochet, par une ligature solide, et de faire à la corde des nœuds bien serrés, à cinquante centimètres d'intervalle.

Il plaça cette corde et la lanterne dans un panier couvert et se mit à dîner.

A sept heures et demie il quitta la table.

— Je sors... — dit-il à madame Legris, — je rentrerai très tard... — Couche-toi sans m'attendre et ne s